

La Commission européenne reçoit mandat pour négocier la Convention sur la diversité culturelle

La Commission européenne a reçu mandat, à l'unanimité, pour négocier, au nom des Vingt-Cinq, la Convention à l'Unesco sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, lors du Conseil culture de l'Union européenne, le 16 novembre dernier. Rappelons que cette Convention a pour objectif de reconnaître les droits de définir les obligations des États en matière de préservation et de promotion de la diversité culturelle et de créer un cadre favorable à la coopération internationale.